DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20180907-lmc100000017653-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 13/09/2018
Réception Préfet : 13/09/2018
Publication RAAD : 13/09/2018

Séance du vendredi 7 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/09/07-0/04 E**

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1424-24 à L. 1424-24-2 et L. 1424-24-4,

VU l'arrêté préfectoral n°2007-093 CAB/SIDPC du 3 janvier 2008 fixant la répartition des sièges du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours entre les représentants du département, des communes et établissements publics de coopération intercommunale, arrêtant le nombre de sièges attribués au Département à 18 (18 titulaires et 18 suppléants),

VU la délibération n°0/04 M du Conseil départemental en date du 18 avril 2017 prenant acte de l'élection des représentants du Département au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS 77),

VU la délibération n° 0/04 B du 24 novembre 2017, modifiant la représentation du Département au sein de divers organismes,

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Jean-Jacques BARBAUX survenu le 25 février 2018,

VU l'élection en date du 13 juillet 2018 de Monsieur Patrick SEPTIERS en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Après en avoir délibéré,

PROCLAME

Article 1 : l'élection de Monsieur Patrick SEPTIERS pour remplacer le Président Jean-Jacques BARBAUX au sein du CASDIS 77,

Article 2 : que la représentation du Département au sein du CASDIS 77 s'établit désormais de la façon suivante :

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Patrick SEPTIERS	Denis JULLEMIER
Pierre BACQUE	Jérôme GUYARD
Isoline GARREAU MILLOT	Ugo PEZZETTA
Béatrice RUCHETON	Arnaud DE BELLENET
Brice RABASTE	Ludovic BOUTILLIER
Jean-Louis THIÉRIOT	Daisy LUCZAK
Olivier LAVENKA	Céline NETTHAVONGS
Franck VERNIN	Sinclair VOURIOT
Jean-François ONETO	Sarah LACROIX
Nathalie BEAULNES-SERENI	Andrée ZAÏDI
Laurence PICARD	Nolwenn LE BOUTER
Geneviève SERT	Anne-Laure FONTBONNE
Martine BULLOT	Sandrine SOSINSKI
Valérie POTTIEZ-HUSSON	Véronique VEAU
Véronique PASQUIER	Cathy BISSONNIER
Julie GOBERT	Smaïl DJEBARA
Jean LAVIOLETTE	Monique DELESSARD
Marianne MARGATE	Bernard CORNEILLE

Ont participé au scrutin :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné à pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Sinclair VOURIOT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne